

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
en exercice	: 7
présents	: 5
représentés	: 1
votants	: 6
Pour	: 6
Contre	: 0
Abstentions	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le seize juillet deux mil vingt six à 9h30, suivant convocation, sous la présidence de M. Serge BOUTY, Maire.

Étaient présents : Mr BOUTY, Mme CAMBON, Mr MONTHEIL, Mme SAMY et Mme COOLS.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr CHARIAL à Mr MONTHEIL

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mr LEROUSSEAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 juillet 2026

Secrétaire de séance : Mr MONTHEIL

Délibération 2026/035 du 16 juillet 2026

Achat de la maison du 2 rue de l'Eglise – délégation de signature au maire

Monsieur le Maire rappelle que lors précédent mandat, il a été donné au maire l'autorisation de signer le compromis de vente pour le projet d'achat de la succession vacante gérée par la direction départementale des finances publiques de la Dordogne, Gestion des Patrimoines Privés avec le concours de l'Immobilier AUCLAIR CHAMPEAU à Eymoutiers, dans la délibération en date du 9 décembre 2025.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de son élection en mars 2026 et dans la continuité des décisions prises lors du précédent mandat, sachant que la majorité des Conseillers se sont représentés et sont à nouveau élus, il a signé le compromis de vente.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser officiellement Monsieur le Maire à signer le compromis de vente ainsi que tous autres documents relatifs à l'achat de ce bien.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 16 juillet 2026.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20260716-2026-035-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2026